# L'ÉTAT EN SCÈNES

Le Pouvoir entretient une relation particulière avec le monde des spectacles. Souvent, les princes se sont mis en scène au travers de protocoles minutieux réglant et rythmant leur existence quotidienne et la vie officielle de leurs cours. Parfois, ils ont eux-mêmes été les acteurs de spectacles dans lesquels ils ont joué des rôles taillés sur mesure. Louis XIV, passionné de danse, a exprimé cet art spectaculaire de la scénographie royale, qu'il a cultivé tout au long de son règne et jusqu'à sa mort, dernier acte d'une vie de représentation dont il a orchestré les moindres détails. Louis XV, plus discret et plus réservé, n'apprécie guère cette vie de représentation mais il aime la comédie, les ballets et l'opéra. À Versailles, on lui doit la construction en 1770 de l'opéra royal pour servir de cadre au spectacle du mariage de l'héritier du Trône avec Marie-Antoinette d'Autriche. La jeune dauphine, devenue reine, fréquente assidûment l'opéra de Paris avant de donner aux spectacles royaux une autre dimension, plus intime et plus privée, à l'image d'une royauté fatiguée par une étiquette pesante, trop rigide et inadaptée au siècle des Lumières. À l'abri de son petit théâtre de Trianon, la reine se fait comédienne et joue pour et avec quelques courtisans triés sur le volet. Louis XVI, pourtant, a voulu respecter la pompe royale en donnant le dernier grand spectacle de la monarchie à l'occasion des États-Généraux, réunis avec un faste éblouissant dans le cadre suranné de la salle des Menus-Plaisirs, aménagée pour la circonstance. Quel curieux hasard que de voir la royauté jeter ses derniers feux à l'endroit même où elle rangeait les précieux décors de ses spectacles de cour!

Mais les spectacles ne se jouent pas seulement dans les résidences royales. Dès le XVIe siècle, les princes comprennent l'utilité politique des spectacles et des pièces de théâtre, qui peuvent servir à montrer leur puissance et à assurer leur propagande. Ils en mesurent l'utilité pédagogique, pour l'éducation des jeunes gens et la transmission de certaines valeurs morales ou civiques. Ils saisissent l'utilité sociale de ces divertissements, très appréciés et recherchés au sein des couches les plus aisées de la population. Les troupes de comédiens se multiplient alors. D'abord itinérantes, elles ont tendance à se fixer au XVIIe siècle dans les grandes villes, où elles trouvent la protection du souverain, de son représentant ou d'un puissant personnage qui les favorise, les subventionne et les entretient. Dès lors, les pouvoirs publics incitent à la construction de salles permanentes destinées à les accueillir, à recevoir un public plus nombreux et à satisfaire une demande toujours plus forte. C'est aussi un moyen de contrôler des saltimbanques dont la liberté de ton, parfois, fait trembler le pouvoir. À Paris, l'institution de la Comédie-Française par Louis XIV témoigne de cette volonté d'encadrer le monde des comédiens. L'impulsion est alors donnée et, au XVIIIe siècle, les théâtres publics fleurissent partout, encouragés par le gouvernement royal et les autorités municipales. Les grandes cités du royaume voudront leur salle de spectacle, considérée comme un signe visible de leur puissance politique, de leur vitalité économique et de leur attrait culturel. Les théâtres sont insérés dans des programmes architecturaux ambitieux, destinés à embellir les villes, à les faire entrer dans la modernité et à montrer leur fidélité au régime. Ce processus culturel s'adapte-t-il aux régimes qui se succèdent à partir de la Révolution ? L'Empire, voire la République, craignent-ils ou encouragent-ils les spectacles ?

La construction des salles de spectacles déroge-t-elle aux règles communément observées dans le domaine des travaux publics? Le pouvoir a-t-il suscité et encouragé une politique de construction à l'échelle du pays ? Les théâtres ont-ils été insérés dans des programmes d'embellissement officiels au même titre que les places ? Comment cette politique, si elle existe, a-t-elle été financée ?

Comment fonctionnent les salles de spectacle ? Sont-elles dotées de règlements de police particuliers? Quelle est la technique juridique utilisée pour leur exploitation? Qui les dirige ? Comment sont-elles financées ? L'État intervient-il dans le fonctionnement des salles privées ? Cherche-t-il à les contrôler ? Comment les surveille-t-il ?

La nature du régime politique influence-t-elle le contenu des divertissements ? Les salles participent-elles de la propagande ? Comment s'y exerce la censure royale ? Le gouvernement intervient-il dans le choix des spectacles ? Quel est le pouvoir d'intervention des autorités de police dans ce domaine ? Qui fréquente les salles ? Sont-elles seulement réservées aux élites ?

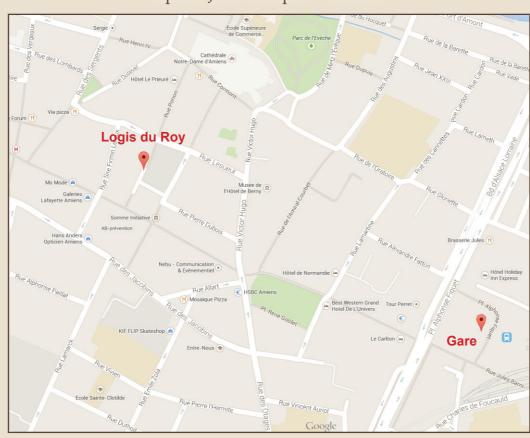




### **COLLOQUE INTERNATIONAL**

## Logis du Roy

Square Jules Bocquet - Amiens



Contact: cedric.glineur@u-picardie.fr















14, 15 et 16 JUIN 2017

L'ÉTAT EN SCÈNES

Théâtres, opéras, salles de

spectacles du XVIe au XIXe siècle

Aspects historiques,

politiques et juridiques

# Mercredi 14 juin

### - PROLOGUE -

10h00 Accueil par **Mohammed Benlahsen**, Président de l'Université de Picardie Jules Verne Mots d'ouverture de **Cédric Glineur**, directeur du CEPRISCA

# - ACTE I - La construction des salles

#### Matinée

### Présidence de Philippe Sénéchal

Professeur d'histoire de l'art à l'Université de Picardie Jules Verne

10h30 Les échafauds de mystères, constructions théâtrales monumentales et éphémères (France, 1480-1550)

Marie Bouhaïk-Gironès (CNRS-Université de la Sorbonne)

10h50 Un intendant urbaniste sous les feux de la rampe : Bruno d'Agay et la construction de la salle de spectacles d'Amiens au XVIII<sup>e</sup> siècle
Anne-Sophie Condette-Marcant (Université de Paris II - Panthéon-Assas)

11h10 La construction du théâtre de Rennes au XVIIIe siècle
Robert Carvais (CNRS-Université de Paris X)

11h30 Discussions

12h00 Déjeuner

#### Après-midi

#### Présidence d'Hervé Leuwers

Professeur d'histoire moderne, Université de Lille-III

14h00 Le théâtre au XVIIIe siècle : débats d'architectes autour d'un projet culturel et civique

Marie-Luce Pujalte-Fraysse (Université de Poitiers)

14h20 Les projets de Comédie-Italienne de 1772

Yvon Plouzennec (Université de Poitiers)

14h40 Reconstruire après l'incendie. Modèles, normes, contraintes et enjeux des nouveaux projets de (re)construction de salles de spectacles en province entre Révolution et Empire

Cyril Triolaire (Université de Clermont-Ferrand)

15h00 Discussions

15h30 Pause

16h00 La reconstruction de l'opéra de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle (1763-1770) Alexandra Michaud (Université de Lorraine)

16h20 Le théâtre de Strasbourg aux XVIIIe et XIXe siècles, genèse d'une construction Véronique Umbrecht (Université de Strasbourg)

16h40 Loi et théâtre : règlementation et cadre bâti des spectacles au XIXe siècle
Maribel Casas (École Nationale Supérieure d'architecture de Versailles - Université de Paris-Saclay)

17h10 Discussions

18h00 Visite de la cathédrale d'Amiens par un guide conférencier d'Amiens-Métropole

# Jeudi 15 juin

### - ACTE II -

### Le fonctionnement des salles

9h30 Accueil des participants

#### latinée

### Présidence d'Anthony Mergey

Professeur d'histoire du droit à l'Université de Paris II (Panthéon-Assas)

10h00 Pourquoi des machines ? Mécanismes et représentations de l'absolutisme louis-quatorzien (1662-1673)

Anthony Saudrais (Université Rennes 2)

10h20 Le théâtre de Cour à Versailles au XVIII° siècle Raphaël Masson (Château de Versailles)

10h40 Régie et entreprise à l'Opéra de Paris : la construction empirique de deux modes de gestion, durant de siècle des Lumières
Franck Monnier (Université de Versailles-Saint-Quentin)

11h00 Discussions

11h30 Pause

12h00 Privilèges des spectacles et contrôle des établissements artistiques au XVIIIe siècle

Adeline Karcher (Université de Metz)

12h20 Le teatro di San Carlo et la monarchie des Deux-Siciles. Politique, gestion et stratégie sociale (1734-1738)

Pablo Vázquez Gestal (Université de Paris-Sorbonne-CNRS)

12h40 Discussions

13h00 Déjeuner

### Après-midi

#### Présidence de Mathieu Da Vinha

Directeur scientifique du Centre de recherche du château de Versailles

14h30 Un théâtre aux multiples portes : la salle de spectacle de Mâcon dans le dernier tiers de l'Ancien Régime

Georges Escoffier (IEP de Lyon)

14h50 Les Comédiens Français et l'administration des Menus Plaisirs au XVIII<sup>e</sup> siècle : un nouveau regard grâce à l'apport des archives

Dominique Lauvernier (École Pratique des Hautes Études)

15h10 La liste civile et les théâtres royaux et impériaux Damien Salles (Université de Poitiers)

15h30 Discussions

16h00 Pause

16h30 La mise en pratique de la réglementation des théâtres des petites villes de province au XIX<sup>e</sup> siècle à travers l'exemple des théâtres du Sud-Ouest Christine Carrère-Saucède (Université de Toulouse)

16h50 "Si on faisait respecter le cahier des charges, il n'y aurait pas de direction possible!": entre prérogatives administratives et contrôle parlementaire, le fonctionnement des théâtres subventionnés par l'État au XIX<sup>e</sup> siècle

Sylvain Nicolle (Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines / Paris-Saclay)

17h10 Discussions

20h00 Orphée et Eurydice de Glück, par la « Troup'Universitaire » et le « Chœur » de l'Université de Picardie (Grands Amphithéâtres Condorcet et Montesquieu de l'UFR de droit et de science politique)

# Vendredi 16 juin

### - ACTE III -La programmation des salles

9h00 Accueil des participants

#### Matinée

### Présidence de Cédric Glineur

Professeur d'histoire du droit à l'Université de Picardie Jules Verne

9h30 L'amphithéâtre du Swan : un éclairage sur les logiques économiques et politiques des spectacles publiques londoniens à la fin du XVIe siècle Olivier Spina (Université Lumière Lyon 2)

9h50 Entre service du roi et privilèges d'entreprise, l'État royal et la naissance d'une politique publique du théâtre (France, XVIII<sup>e</sup> siècle)

Pauline Lemaigre-Gaffier (Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines)

10h10 Célébrer Louis XVI sur scène, entre culture du scandale et conquête de l'opinion publique

Aurore Chery (Université de Lyon)

10h30 Discussions

11h00 Pause

11h30 La physiocratie sur les planches : combat d'idées et conquête des esprits dans le théâtre européen du XVIIIe siècle

Thérence Carvalho (Université de Rennes 1)

11h50 La police des spectacles à Toulouse au siècle des Lumières (1736-1790)

Jean-Luc Laffon (Université de Perpignan)

12h10 Politique théâtrale ou politique sociale ? C'est là la question. Les subventions sous le règne du roi Othon

Konstantza Georgakaki (Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes)

12h30 Discussions

13h00 Déjeuner

#### Après-midi Présidence de Robert Carvais,

Directeur de recherche au CNRS

14h30 L'Académie royale de musique sous l'Ancien Régime : quelques éléments d'un système politique

**Solveig Serre** (CNRS / Centre d'études supérieures de la Renaissance et Centre de musique baroque de Versailles)

14h50 Le respect par les artistes de leurs engagements entre liberté artistique et affirmation politique (Ancien Régime et Révolution Française)

Jahiel Ruffier-Méray (Université de Toulon)

15h10 La question du répertoire au théâtre du Châtelet et au théâtre de Dijon dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle

Sylvie Roques (École des Hautes Études en Sciences Sociales / CNRS)

15h30 Discussions

16h00 Pause

16h30 Madame Raucourt et le théâtre français en Italie Élisa Baccini (Université de Padoue)

16h50 Madrid era un espectáculo : évolution de la sphère théâtrale madrilène entre les premiers Bourbons d'Espagne et le règne de Joseph Bonaparte (1740-1813)

Adrian Fernandez Almoguera (Université de la Sorbonne)

17h10 Sur l'affaiblissement de la censure à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : comment la censure participa malgré elle à l'essor de formes spectaculaires innovantes

Roxane Sauvage (Université de la Sorbonne)

17h30 Du théâtre considéré comme une expérience de pensée juridique : adapter le droit, construire la démocratie

Céline Husson-Rochcongar (Université de Picardie Jules Verne)

17h50 Discussions

18h10 Pause

### - ACTE IV -

Conclusions du colloque par **Jean-Claude Yon**Professeur d'Histoire. Université de Versailles-Saint-Quentin